

Réunion du 5 octobre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Danielle DILIGENT

**N° CP/2015/453 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD - 1312
PDALHPD - Convention de partenariat au titre de la mise en
oeuvre du Dispositif Départemental d'Eradication du Logement
Insalubre ou Non-Décent (DDELIND)**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de reconduire pour trois ans (2015-2018) le pilotage en régie du dispositif départemental d'éradication du logement insalubre ou non décent (DDELIND);
- de cofinancer le poste de chef de projet DDELIND, à hauteur de 20% sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et à hauteur de 35% sur le territoire en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg;
- d'engager un montant total de 33 750 € au titre des crédits délégués de l'Etat pour 3 ans;
- d'approuver la convention de partenariat 2015-2018, jointe en annexe, à intervenir avec l'Etat, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, les Villes de Schiltigheim, Bischheim et Haguenau, l'Agence régionale de santé, la caisse d'allocations familiales du Bas-Rhin, l'Association des maires du département du Bas-Rhin, l'Association départementale d'information sur le logement et les associations de locataires, et d'autoriser son président à signer cette convention.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151005-lmc194856-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 12/10/15